



En 2026, SUD vient vous rencontrer !!

Après 3 ans de mandats, les élus SUD du CSE France Bleu font le constat d'une perte de contact dommageable avec les équipes du réseau. Le nombre d'élus ne suffit pas à combler le fossé qui se creuse entre les représentants et les salariés, les instances se tenant à Paris et les missions étant très lourdes. C'est pourquoi nous pensons qu'il est impératif de revenir sur le terrain le plus souvent possible. Première initiative pour cela, Delphine Merlaud, secrétaire générale, représentante SUD au CSE France Bleu et référente harcèlement sexuel et agissements sexistes et Julien Collin, trésorier du CSE France Bleu, membre CSSCT et CSE Central ont pris la direction de Poitiers et La Rochelle en février pour échanger avec les présents et évoquer tous les sujets de l'entreprise, l'actualité du CSE et les actions de SUD. Des rencontres passionnantes, une opération à renouveler prochainement – en avril à Guéret, Limoges et Périgueux - et tout au long de 2026

Accord télétravail mis à la signature



L'accord télétravail actuel arrive à échéance l'été prochain. La négociation d'un nouveau texte, entamée en octobre, est à présent close. **Notre priorité a été d'obtenir un texte plus précis**, afin d'éviter les dérives constatées précédemment et de garantir une application homogène dans tous les services. SUD a été particulièrement vigilant sur plusieurs points majeurs :

- Refus que le télétravail serve de levier à la réduction des postes de travail sur site (flex-office). **Le télétravail ne doit en aucun cas devenir un outil de réductions des postes de travail.**
- **Encadrement du télétravail des managers** lorsque leur équipe n'est pas éligible au télétravail dans le but d'éviter des situations d'iniquité.

[Lire la suite](#)

CI ORTF : SUD et les syndicats de Radio France gagnent au tribunal !



Le bras de fer judiciaire a tourné en faveur des droits des salariés après la dénonciation de la direction de Radio France du versement de 1,4% de sa masse salariale au CASCI. Dans une décision très attendue ce jeudi 19 février, le tribunal judiciaire s'est prononcé sur le droit, dans une affaire rendue complexe après 50 années d'existence du CI, par les empilements d'accords dans les entreprises de l'audiovisuel public et surtout suite à l'attaque sans précédent de la direction de Radio France sur cet acquis social.

Le tribunal, s'appuyant sur l'article L.2312-81 du Code du travail, affirme l'impossibilité pour la direction de réduire les dépenses sociales de l'entreprise, qui doivent être reversées aux CSE de Radio France.

[Lire la suite](#)

CSC et CPS : pas assez de moyens !



Les commissions annuelles de suivi de carrière sont toujours attendues par l'ensemble des salarié-es qui espèrent légitimement voir reconnaître leur engagement, leurs compétences, leur fidélité aussi à l'entreprise. Combien sont déçus à la fin de chaque exercice devant le manque de mesures possibles ? Cette année ne dérogera pas à la règle. Mais derrière le cas par cas, ce sont bien les situations salariales collectives qui sont alarmantes !

Des grilles de salaire qui n'ont pas bougé depuis 2017 pour les PTA !

En 10 ans et alors que la NAO devrait permettre de se pencher sur ce point, les paliers de départ des grilles PTA n'ont pas bougé d'un centime. Résultat, les grilles des groupes 2, 3 et 4 commencent sous le SMIC !

[Lire la suite](#)

Tous nos articles sont disponibles sur notre site

sudradiofrance.fr

SUD Radio France reste plus que jamais à vos côtés !

01.56.40.29.15 sud@radiofrance.com